



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 4 918 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2006, un doctorat de 3^e cycle est obligatoire pour obtenir le titre de psychologue au Québec;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce doctorat, les étudiants doivent accomplir un internat obligatoire de 1 600 heures qui est actuellement non rémunéré;

CONSIDÉRANT QUE cet internat représente une année de travail à temps plein généralement effectué dans les réseaux publics de la santé et des services sociaux et de l'éducation, et que les internes offrent des services professionnels à la population québécoise;

CONSIDÉRANT QU'en plus de travailler sans être rémunérés, les internes doivent déboursier entre 1 300 \$ et 6 000 \$ de frais de scolarité pendant l'année d'internat;

CONSIDÉRANT QU'en Amérique du Nord, seul le Québec ne rémunère pas ses internes en psychologie et que la moyenne canadienne se situe à plus de 31 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les internes en psychologie accomplissent environ 80 % des tâches du psychologue dans le cadre de l'internat;

CONSIDÉRANT QUE les internes offrent leurs services sous un minimum de supervision qui représente 12,5 % de leurs heures d'activités;

CONSIDÉRANT QUE les résidents en médecine du Québec, avec un nombre d'années d'études et un niveau d'autonomie comparables aux internes en psychologie, sont rémunérés à hauteur de 45 000 \$ lors de leur première année de résidence;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de rendre obligatoire une juste rémunération des internats en psychologie au Québec et de défrayer la rémunération de tous les internes en psychologie œuvrant dans le secteur public.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Diane Lamarre, députée de Taillon

20/09/2016

Date de signature de l'extrait